

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 991

présenté par  
M. Léaument

à l'amendement n° 813 de M. Caure

-----

**ARTICLE 23 QUINQUIES**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« de moins de seize ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à établir que les enfants ont des besoins sociaux-affectifs et qu'ils n'ont pas à être punis ou sanctionnés pour les actes présumés de leurs parents qu'ils doivent donc pouvoir continuer à voir, même en détention. Le maintien des liens familiaux est également indispensable pour assurer la réinsertion des personnes incarcérées.